



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260401-2026040108-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Farébersviller - Mercredi 1er avril 2026 à 19h00

Sous la présidence de Madame Marie ADAMY

Secrétaire de séance : AIT TAMA ALI Abdelhakim

Convocation du 26 mars 2026

Conseillers en fonction	Conseillers présents	Procurations	Conseillers absents
27	26	1	0

Présents :

Madame ADAMY Marie, Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim, Monsieur ANANICZ Brice, Madame ARANDA Aurélie, Madame BECKENDORF Cindy, Monsieur DAGTEKIN Musa, Monsieur DARKAOUI Kamel, Madame DILEK Mujde, Madame EL GAMOUN Houria, Monsieur ESTRADA Jonathan, Madame FARIS Aicha, Madame FRANGIAMORE Françoise, Madame HARRATH Malika, Madame KALFOUS Clémence, Madame KHOUMRI Louisa, Monsieur KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, Monsieur LAUER Bernard, Madame PIESTA Sylvia, Monsieur RAHAOUI Mohamed, Madame RUSSELLO Marie, Monsieur SAADI Lamine, Monsieur SATILMIS Muhterem, Monsieur SAVALLI Vito Carlo, Madame TUFEKCI ERKILIC Yasemin, Madame TÜZÜN Gülhan, Monsieur WEBER Sébastien

Procurations :

Monsieur PODBOROCZYNSKI Julien a donné procuration à Madame Marie ADAMY

Absents excusés :

Absents :

8/2026 : Installation d'une conseillère municipale suite à démission

Rapporteur : Madame le Maire

Madame Rachida KERMAOUI, élue sur la liste Unis pour Farébersviller, a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 24 mars 2026, reçu en mairie le 24 mars 2026.

Madame Jale IDIZ, élue sur la liste unis pour Farébersviller, a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 25 mars 2026, reçu en mairie le 25 mars 2026. Conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, ces démissions sont effectives dès leur réception par le Maire.

Conformément aux dispositions du Code électoral, Monsieur Abdellah AOUKACHI et Madame Houria EL GAMOUN, suivant de la liste Unis pour Farébersviller, sont appelés à remplacer les conseillers démissionnaires.

Madame Houria EL GAMOUN, élue sur la liste Unis pour Farébersviller a accepté de siéger en qualité de conseillère municipale de la ville de Farébersviller.

Madame Houria EL GAMOUN est déclarée installée dans ses fonctions de conseillère municipale et prend immédiatement place au sein du Conseil.



Le Maire
Marie ADAMY